

**Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS**

<u>Séance du 20 mars</u> à 19h00		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2026-13</u>
<u>Date de convocation</u> 16 mars 2026		L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize mars s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sylvie BONNEVAL, Maire.	
<u>Membres en exercice</u> 11			
<u>Présents</u>	11	Sylvie BONNEVAL, Jérôme JEAN, Martine MONS, Alexandre CLARE, Stéphane BROUSSE, Alain BONNEVAL, Béatrice SOUM, Marina LAVAL Simon PITARQUE PALOMAR, Inès MALMARTEL, Marie LEROUX BROUSSE	
Excusé	0		
Absent	0		
Procurations	0		

Secrétaire de séance : Martine MONS

Votants	Pour	Contre	Abstentions
11	11	0	0

Délibération 2026-13 en date du 20 mars 2026 portant sur la création des postes d'adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,


Vu que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Madame le Maire explique à l'assemblée que ce pourcentage donne pour la commune de La Chapelle-aux-Saints un effectif maximum de trois adjoints. Elle propose donc, la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide la création de trois postes d'adjoints au maire.

La secrétaire
Martine MONS



La Maire
Sylvie BONNEVAL

